



# JOURNAL FOOT

FOOT N°606 DU 4 AVRIL 2024

## LICENCES : RAPPELS

Tous les pratiquants dès la date de leur 5ème anniversaire doivent être licenciés

Tous les bénévoles qui interviennent au sein du club doivent être titulaires soit d'une licence « DIRIGEANT », soit d'une licence « VOLONTAIRE » suivant la nature de leur fonction.

Tous les encadrants et coaches des équipes, particulièrement celles des catégories JEUNES MINEURS, doivent être titulaires soit d'une licence d'« EDUCATEURS » ou de « DIRIGEANTS » ou à minima de « VOLONTAIRES ». Si ceux-ci possèdent déjà une licence d'arbitre ou de joueurs, la cotisation de la 2ème licence sera remboursée par la Ligue en fin de saison.

La licence dans la fonction d'encadrement ou d'accompagnement permet :

- de garantir la personne en cas d'accident
- d'effectuer par la FFF, le CONTROLE D'HONORABILITE OBLIGATOIRE à la délivrance de licence (interrogation du FIJASV suivant l'article L212-9 du code du sport)

A défaut de respecter ces obligations, la responsabilité personnelle y compris pénale, du président serait inévitablement engagée en cas d'accident ou d'incident.

Alors, ne prenons aucun risque !

## HORAIRE U13

L'horaire reste 13H30 malgré le changement d'horaire afin de gérer au mieux les occupations de terrain.

## RAPPEL : INTERDICTION DE FILMER

Nous vous rappelons que conformément aux R.G. de la FFF, tout moyen d'enregistrement est interdit sur les bancs de touche.

## SOMMAIRE

SECRETARIAT P.02

FUTSAL P.03

COUPES P.04

ARBITRAGE P.04

TECHNIQUE P.06

PERMANENCE DU WEEK-END

07.70.03.84.75

De 9h à 18h

# SECRETARIAT GENERAL

## NOTE AUX TRESORIERES

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 février 2024 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

### LISTE DES CLUBS NON A JOUR :

RAQUETTE

## TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

### F.F.F. :

Présentation campagne ANS

Communication JOP 2024

### CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

#### Commission d'Appel :

AS Sillingy – AS Prevevin Moens

#### Commission de Discipline :

FC La Filière – USAV – AS Marin – ES Meythet – US Semnoz Vieugy

#### Commission Compétitions :

CS St Pierre – Marignier SP

#### Commission des Coupes :

AS Evires – AS Marin – FC Haut Rhone – FC Dingy St Clair



**Commission des Règlements :**

CS Veigy – FC La Filière -

**Commission des Délégués :**

FC Cluses – CS Amphion



# COMMISSION FUTSAL

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 à 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Le calendrier est en ligne sur le site.

Pour ces championnats, les points obtenus précédemment ne sont pas pris en compte. La première journée sera jouée dans la semaine du 15 au 21 Avril 2024 pour une fin des championnats semaine du 3 au 9 juin 2024.

### **ATTENTION DATES ET HEURES DE LA PREMIERE JOURNEE**

#### **POULE HAUTE**

US CHARTREUSE GUIERS contre FLAC 2

Mardi 16 avril 2024 Gymnase des ECHELLES à 21H00

CBF 74 contre FBU

Samedi 20 avril 2024 Gymnase BRIFFOD – BONNEVILLE à 18H00

#### **POULE BASSE**

HFCC EXEMPT

AS THONON contre AFRO 2

Dimanche 21 avril 2024 Gymnase du GENEVRAY – THONON à 20H00

### **LES 5 AUTRES JOURNEES SERONT MISES EN LIGNE LA SEMAINE PROCHAINE**

RENCONTRES EN RETARD DU PREMIER CHAMPIONNAT

#### **JOURNEE N°5**

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS

Samedi 13 avril 2024 Gymnase BRIFFOD – BONNEVILLE à 18H00

**Date imposée par le District suite au manque de proposition.**

#### **JOURNEE N° 13**

HFCC contre US CHARTREUSE GUIERS

Samedi 6 avril 2024 Gymnase BOUTRON – CHAMBERY à 20H00

Demande d'un second arbitre et délégué à charge de l'US CHARTREUSE GUIERS

# COMMISSION DES COUPES

Présidents : Pierre BERNARD – Maurice CARUSO

## COUPES DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Les équipes qualifiées pour les ¼ de finales sont désormais connues, exceptée pour la catégorie Vétérans dont on connaîtra les heureux élus en cette fin de semaine.

Félicitations aux formations qui ont brillamment atteint ce stade de la compétition. Une pensée, aussi, aux malheureux perdants et merci pour leur comportement et pour leur participation.

La **cérémonie du tirage au sort de ces quarts de finale**, pour toutes les catégories, aura pour cadre le foyer du club de football l'US Annecy le Vieux, au Stade d'Albigny, **le lundi 22 avril à 19h**.

Sont invités à cette cérémonie protocolaire et hautement conviviale, des responsables des équipes seniors féminines, masculines et vétérans. Ils recevront, lors de cette soirée, un jeu de maillot offert par le Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc. Les autres formations qualifiées recevront ledit jeu de maillot lors des finales qui auront pour cadre le complexe sportif du Stade d'Albigny à Annecy le Vieux les samedi 15 et 16 juin 2024.

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 2 avril 2024

Parution au PV du jeudi 4 avril 2024

**Nous sommes fiers et heureux de vous annoncer que Cyril Mugnier, Arbitre international de notre District, sera notre représentant aux JO 2024 !**



## FAUTE TECHNIQUE N°12 - SAISON 2023-2024

**Président de séance** : Laurent LUTZ

**Présents** : Amandine BADIN, Raphaël BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Philippe CHEVRIER, Jean-Paul DREVAULT, John GARDET, Romain GENOUD, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Frédéric PTASIK, Théo RAMEL.

**Assiste** : Jérôme MENAND (conseiller technique avec avis consultatif).

## 1- Identification

Match : **CS LA BALME DE SILLINGY 2 / FRANGY 1, senior D3 poule C du 24/03/2024 à 12h00.**

Score : 2-2 à la fin du match.

Réserves : déposées à la 51<sup>ème</sup> avant la reprise du jeu de la décision contestée par le club de FRANGY.

## 2- Intitulé de la réserve sur la feuille annexe de la feuille de match

« A la 51' minutes du match notre n°3 subit une grosse faute dans sa propre surface de réparation, l'arbitre siffle la faute sans manifester aucune réaction. Notre capitaine l'interpelle en disant : Mr l'arbitre, Mr l'arbitre, et c'est tout, mais Mr l'arbitre prend la mouche et s'énerve en lui mettant un deuxième jaune synonyme de rouge alors qu'il n'y a pas eu de parole déplacée ».

## 3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition.

Après étude de ces dernières :

- **Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;**
- **Rapport pour faute technique et rapport disciplinaire de l'arbitre de la rencontre ;**
- **Courrier de confirmation du club de FRANGY ;**

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

## 4- Recevabilité

Considérant que le jugement sur le fond d'une telle réserve conformément à l'article 146 de Règlements Généraux de la Fédération Française de Football est subordonné à la mise en œuvre d'un protocole de dépôt satisfaisant.

Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

- être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
- être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
- indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation ;
- l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ;
- à l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

- Constatant le non-respect intégral des présentes dispositions.

- Toutefois et considérant que ces faits ne sont pas imputables à l'équipe déposant la réserve mais à l'arbitre, qui n'a pas fait une juste application de l'article 146 des règlements généraux de la FFF.

- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare la **RESERVE RECEVABLE sur la forme.**

## 5- Au fond

- Attendu qu'à la 51<sup>ème</sup> minutes un joueur de l'équipe plaignante subit une faute sanctionnée par un coup franc par l'arbitre. Cette faute ne nécessitant pas de sanction disciplinaire aux yeux de l'officiel de la rencontre.

- Attendu que sur cette faute et d'après le rapport de l'arbitre, le joueur n°6 capitaine de son équipe vient contester la décision de l'arbitre et se voit signifier un avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre conformément aux lois du jeu.

- Attendu que ce même joueur avait déjà été averti quelques minutes auparavant et qu'il est donc exclu pour avoir reçu un second avertissement au cours d'un même match.

- Attendu que l'IFAB, Loi 5 – Arbitre – Art.1. Autorité de l'arbitre, place le contrôle du match sous l'entière responsabilité de l'arbitre : « Un match se dispute sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des Lois du Jeu. » ;

- Attendu que l'IFAB, Loi 5 – Arbitre – Art.2. Décisions de l'arbitre, mentionne les compétences décisionnaires de l'arbitre : « L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.

- Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

- En conséquence, la Commission d'Arbitrage dit la réserve déposée par le club de FRANGY **IRRECEVABLE sur le fond.**

## 5- Décisions

Par ces motifs :

- **La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique recevable sur la forme.**

- **La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique irrecevable sur le fond.**

- **La Commission d'Arbitrage rejette la faute technique d'arbitrage.**

- **Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation du résultat de la rencontre.**

La présente décision de la Commission Départementale d'Arbitrage est susceptible d'appel devant [la section « lois du jeu » de la Commission Régionale d'Arbitrage de la LAuRAFoot](#) dans les conditions de forme et de délai prévues aux règlements généraux de la FFF.

# COMMISSION TECHNIQUE



## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

### **TOURNOIS**

Comme le définit le règlement, **les tournois ne peuvent pas être organisés sur des dates de plateaux. Aucun plateau ne pourra être annulé** pour cette raison. Au besoin les clubs devront s'organiser pour que le plateau puisse être déplacé dans un autre club.

### **CALENDRIERS**

Une grande majorité de clubs reçoivent 2 plateaux sur un même terrain

Nous vous rappelons l'organisation que cela implique :

- plateau u7 ou u9 à **9h30**
- plateau u11 à **11h**

### **Modifications**

- Secteur Bonneville/Arve – **u11** : les plateaux à **Sallanches** auront lieu à **9h30**  
Tous plateaux de **Cluses Scionzier** débuteront à **9h30**

### **JOURNEE NATIONALE DES U7**

Pour rappel, elle aura lieu le **samedi 8 juin** à **Pays de Gex FC** (site de Ferney)

Les clubs pourront prochainement s'inscrire sur la ½ journée de leur choix (dans la limite des places disponibles)

### **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

#### **U7**

16.03 : SEYNOD – CERNEX – SAUVERNY

23.03 : SILLINGY – US AAG – VIUZ – SALEVES FC – VEIGY CS – CA BONNEVILLE – MARIGNIER SP

#### **U9**

16.03 : BONNEVILLE 1 – ODYSSEE 1

23.03 : MARIGNY – US AAG 14 – AMANCY ES 5 – MARNAZ 4 – CLUSES SC 5 – SALLANCHES 4 – AG BONS 4 – THONON AS 4 – SALEVE FOOT 5

#### **U11**

9.03 : TEGG Dep et D3 – ODYSSEE Dep - ARGONAY D1 – VILLAZ D2 - PRINGY D3 – HT RHONE D4  
FILLINGES D1 - BONNEVILLE D1 - MARIN D2 – THONON D4

16.03 : MARCELLAZ – VILLE LA GRAND D1 – BONNEVILLE D1 - FORON D1 - AMANCY D2 et D4 –  
CERNEX D2 et D4 – PREVESSIN D3 -SAUVERNY D4